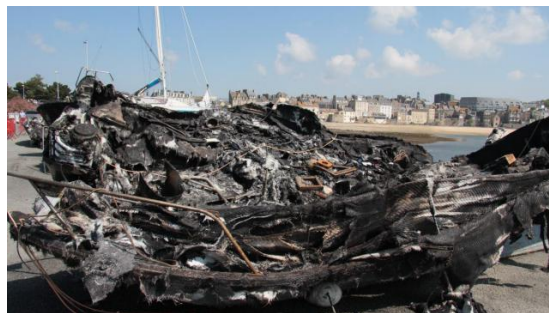


Saint-Malo. L'incendie aux Sablons est « purement accidentel »

9 mai 2017



L'incendie a endommagé une vingtaine de bateaux de plaisance, qui étaient stationnés au port des Sablons, à Saint-Malo.

Le 30 avril, un incendie au port de plaisance des Sablons à Saint-Malo, endommageait une vingtaine de bateaux. Selon le parquet, l'origine de l'incendie est accidentelle. Il aurait été causé par une défaillance électrique sur un bateau.

Les faits remontent au dimanche 30 avril 2017. Au petit matin, un incendie s'était déclaré dans le port de plaisance des Sablons à Saint-Malo. Le bilan était lourd pour les propriétaires de bateaux : une vingtaine de bateaux ont été endommagés et huit d'entre eux ont coulé.

La police nationale a mené l'enquête. Un expert en incendie, désigné par le parquet de Saint-Malo, a rendu ses conclusions ce mardi 9 mai.

Défaillance électrique

Selon lui, l'incendie serait « **purement accidentel** ». Le feu serait dû à une défaillance électrique sur un bateau. Plus précisément d'un câble entre le moteur et la batterie du bateau. « **L'accident n'a donc rien à voir ni avec le ponton, ni avec le port** », conclut la vice-procureur du parquet.

Cette révélation met un terme à la procédure judiciaire. Désormais, ce sont les assurances des propriétaires de bateaux qui vont s'arranger entre elle pour indemniser leurs clients.